

Anne Lavrand (Electravia) : « Créateurs, attention à ne pas vous disperser ! »



Un moteur électrique dans un avion ? Il fallait oser. Anne Lavrand l'a fait. Découverte.

Tout droit venue des Hautes-Alpes, Anne Lavrand fait pourtant figure d' « habituée » du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovantes. Elle a en effet été lauréate de la catégorie Émergence avant, cette année, de figurer parmi les lauréats de la catégorie Création. Une belle réussite pour cette femme passionnée par l'aviation. « *Après une école de commerce, j'ai passé mon brevet de pilote. Un rêve d'enfant ! Ensuite, ma carrière s'est déroulée dans une PME fabricant des ULM, à Aérospatiale puis dans une PME fabricant des hélices...* » Une carrière dédiée à l'aviation... mais qui ne semble pourtant pas l'avoir comblée niveau sensations fortes. Elle se lancera en effet dans la création d'entreprise, en créant sa société de conception et maintenance d'avions légers.

« Je me suis vraiment rendue compte du potentiel de ce marché : il reste énormément de choses à proposer aux particuliers et aux clubs d'aviation. En parallèle, je me suis lancée avec mon associé dans une réflexion de R&D, pour voir ce que nous pouvions trouver. C'est presque naturellement que j'ai pensé au côté environnement, qui intéresse la plupart des pilotes d'ULM. À la même époque, les premières batteries lithium-polymère sont sorties. Nous avons été les premiers du secteur à nous en emparer. Ce saut technologique permettait donc de travailler autour du concept d'avion électrique. »

Son projet sous le bras, Anne séduit le jury du concours à l'innovation et, en 2007, décroche une subvention de 43 000 euros. « *Cette somme nous a permis d'équiper un avion -le premier au monde !- avec notre moteur électrique.* » Baptisé Electra, ce prototype effectuera son premier test de vol en décembre 2007. Une réussite. Anne fonde alors, en juillet 2008, la société Electravia, la seule société européenne fabricant de groupe motopropulseur électrique.

« Nous sommes portés par le Grenelle de l'environnement »

Difficile de créer et d'innover dans ce secteur ? Pas pour Anne : « *Je pensais avoir beaucoup de soucis techniques, mais nous avons réussi à « bidouiller », à trouver les bons partenaires. L'aspect réglementaire aussi me faisait peur. Mais notre chance, c'est que le ministère des transports et celui de l'environnement ne font qu'un, ce qui a permis de créer des passerelles et ainsi d'avancer très vite ! Nous sommes portés par le Grenelle de l'Environnement : j'ai été stupéfaite par la réactivité de l'administration pour obtenir les certifications nécessaires. Notre seul concurrent, aux Etats-Unis, n'a lui pas obtenu d'autorisation de vols pour le moment ! »*

Côté coût, la fabrication de 3 avions représente un investissement d'environ 500 000 euros : après avoir « raclé les fonds de tiroirs », les associés ont pu compter sur les deux subventions du concours à l'innovation.

Sans dépôt de brevet, puisqu'il s'agit ici d'innovation d'assemblage, Electravia semble bien parti pour conquérir le marché des clubs aéronautiques et des particuliers. La preuve : à peine créée, la société a déjà 4 commandes en cours. Anne espère, d'ici 5 ans, être à la tête d'une équipe de 20 à 25 personnes et réaliser un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros.

Ses conseils pour les créateurs tentés par l'innovation ? « *Tout d'abord aller voir ceux qui ont réussi dans le secteur, et si possible trouver des parrains dans votre domaine, qui sauront vous orienter. Autre conseil : ne pas s'éparpiller parmi tous les organismes d'aide à l'innovation existants. J'ai perdu plusieurs mois à force de monter des dossiers un peu partout, parfois sur des points techniques qui n'étaient pas prévus. Attention aussi à certains pôles de compétitivité qui ne sont pas toujours adaptés à de toutes petites entités. Mieux vaut se concentrer sur une seule structure, par exemple Oséo, ou un incubateur qui sauront bien vous conseiller.* »

Contact : <http://www.electravia.fr/>